

Demande de remboursement

Comme stipule le règlement d'ordre intérieur, le remboursement sera pris en compte si la demande est introduite avant le 31 août 2022 pour les inscriptions réalisées avant le 21 juillet 2022 ou moins d'un mois après la date d'inscription pour les inscriptions réalisées à partir du 16 août 2022 (date de la poste faisant foi pour toute demande introduite par voie postale). Merci de joindre à la présente demande de remboursement la preuve du paiement effectué. En formation chef d'entreprise, dans tous les cas, un montant de 125€ sera retenu pour couvrir les frais administratifs. En apprentissage, ce montant sera de 30€.

A remplir par l'AUDITEUR et/ou le SERVICE, LISIBLEMENT et CORRECTEMENT

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

N° de compte sur lequel le remboursement sera versé :

Propriétaire du compte et adresse du propriétaire (si différent de l'auditeur) : _____

Raison de la demande de remboursement : _____

Date et signature précédées de la mention « lu et approuvé »

Espace réservé à l'efp

Gestionnaire : _____

Filière de formation : Apprentissage Chef d'entreprise

Date inscription : ____/____/____

Motif : Abandon Annulation par le Centre Autre : _____

Montant à rembourser : _____ €

Numéro de facture : _____ Date de facture : ____/____/____

Numéro de client : _____

Numéro extrait/reçu : _____ Date extrait/reçu : ____/____/____

Note de crédit : A envoyer Interne

Signature pour accord :

Date entrée au pôle :

Date entrée à la comptabilité :

Payé le :